

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume VIII.

15 Octobre 1897,

Numéro 16.

---

---

## BULLETIN

---

14 Octobre 1897.

\* \* Canada.—Les journalistes de cette ville, sans distinction de race ni de croyance, ont tenu à présenter à Mgr Bruchési, une adresse de félicitations à l'occasion de son élévation au trône archiepiscopal, et les journalistes catholiques ont assuré sa Grandeur de leur dévouement et de leur filiale soumission aux enseignements de l'Eglise. Cette démarche a profondément touché Mgr Bruchési qui a vu, dans cette visite, plus qu'une preuve de sympathie, mais bien un désir marqué d'union et d'entente pour défendre les bons principes tels qu'ils sont formulés par le Souverain Pontife. Il est certain qu'une semblable démonstration avait un caractère particulier qui n'échappera à personne, en mettant sa Grandeur à même de connaître plus intimement les directeurs des grands journaux, la puissance du jour, sans aucune contestation.

—Mgr de Montréal est parti le 9 octobre, à l'aurore, par le steamer le *Labrador* qui le conduit à Liverpool. De là il doit se rendre à Rome et faire son voyage *ad limina*, pour offrir au Souverain Pontife la respectueuse assurance de son entier dévouement et de sa parfaite soumission. Sa Grandeur retrouvera à Rome, où il a passé plusieurs années au Collège canadien, des souvenirs touchants, et parmi les membres du clergé des amitiés fidèles.

De Rome, sa Grandeur doit se rendre à Burgos, où Elle vénèrera les reliques du Patron de la Cathédrale de Montréal, saint Jacques le Majeur. C'est une attention délicate, de la part de Monseigneur de Montréal, de mettre ainsi à nouveau son diocèse sous la protection de ce grand saint. L'absence de Monseigneur doit être de trois à quatre mois.

—Le Gouvernement canadien a réussi, paraît-il, dans l'emprunt de 10 millions de piastres, qu'il a autorisé M. Fielding à contracter en son nom.

Il paraît certain que le Parlement, à Ottawa, ne se réunira pas avant l'année prochaine, au mois de janvier.

—On annonce la mort, à Paris, du supérieur général des Oblats, le R. P. Soulier, qui avait été appelé à cette dignité en 1893. C'était un religieux des plus vénérés. Nos condoléances à cette communauté.

—Mgr Langevin est enfin entré en pleine convalescence. Cette nouvelle a réjoui les nombreux amis de cet éloquent prélat.

\* \* Angleterre.—Il n'y a rien de bien nouveau en Angleterre, depuis une quinzaine. La révolte dans l'Inde paraît être terminée, les tribus ayant fait leur soumission, mais il sera toujours bon d'apporter une grande surveillance à tous les mouvements de ces nomades, sur la fidélité desquels l'Angleterre a manifesté une trop grande confiance. Les événements lui ont démontré que, sous l'empire du fanatisme, il n'y avait pas à compter sur une parfaite tranquillité et une complète soumission de leur part ; il était pour le moins très imprudent de s'en rapporter à ces mêmes tribus, pour garder des positions stratégiques aussi importantes que les passes de Khyber.

En fait, ces événements ont été un avertissement dont l'Angleterre fera son profit.

—Au Soudan, on signale de nouveaux succès des troupes anglaises, succès militaires et aussi succès diplomatiques. Les Anglais ont en effet obtenu, par un traité avec Méhélick, de vastes concessions de territoires, qui les rapprochent d'Harrar, un des centres les plus importants de l'Abyssinie. Avec cette persévérance, qui est la caractéristique du caractère anglais, ils suivent fidèlement leur politique d'envahissements progressifs qui les rend si dangereux en Afrique pour les nations concurrentes, notamment pour les Français et les Belges.

\* \* \*

\* \* Allemagne.—Le jeune empereur d'Allemagne a, pendant cette quinzaine, laissé l'attention publique dans un repos auquel elle n'était pas habituée. On sait que l'empereur a de grands projets pour augmenter la puissance maritime de l'Allemagne, il voudrait accroître sa flotte qui pourrait, à un moment donné, devenir la rivale de l'Angleterre. L'empereur vise toujours au très-grand, mais ce n'est pas sans de lourds impôts à demander à son peuple, qu'il pourra réaliser cette idée. Il lui faut donc préparer le Reichstag à adopter son projet, et surtout à accorder les subsides nécessaires. Or, il se produit, dans le parlement, une opposition des plus vives. L'empereur, qui, malgré son impétuosité et sa violence contre toute opposition à ses projets, sait parfaitement tenir compte de l'opinion publique, a réfléchi, et une dépêche récente nous annonce qu'il paraît décidé à revenir à des idées moins grandioses, et surtout moins coûteuses. Le résultat serait le maintien du prince de Hohenlohe au poste de chancelier. Ce maintien n'est que provisoire, mais ce fait indique le changement de politique du souverain.

Depuis quelque temps déjà, Guillaume n'a pas été heureux dans la politique qu'il a cherché à faire triompher. Ses visites en Russie, à Budapesth ne lui ont pas rapporté ce qu'il en espérait, et des deux côtés, il semble n'avoir obtenu aucun résultat. Ajoutons que son gouvernement est aux prises avec les idées socialistes, qui, de plus en plus, prennent en Allemagne une influence et un développement inquiétant.

\* \* France.—En France, on est arrivé à la fin des vacances, et surtout des vacances parlementaires. C'est en effet le 19 octobre courant que le Parlement doit se réunir, et que les Chambres vont s'ouvrir. Au mois de mai prochain, vont avoir lieu les élections générales, heure toujours critique, car c'est assez souvent le ministère à la tête du pouvoir à ce moment qui remporte la victoire. Actuellement, deux partis sont en présence en France, les républicains modérés auxquels se joignent les ralliés, et le parti extrême, imbu d'idées socialistes et anarchiques. Nous ne sommes point en mesure de pouvoir à distance apprécier sainement les conditions de ces deux partis, nous n'avons pas d'éléments assez certains pour le faire. Mais il nous semble que le ministère Méline trouvera dans l'alliance franco-russe, dans la politique étrangère que dirige fort heureusement M. Hanotaux, un appoint de popularité, qui doit peser grandement en sa faveur. Pour les socialistes, ils n'ont guère à présenter que des utopies dangereuses, des essais qui ont presque toujours été un échec, comme à Carmaux, et qui ne doivent pas leur apporter un grand secours.

Dans la dernière quinzaine, nous devons signaler le grand banquet donné par le commerce et l'industrie parisienne au président Faure. Ça été une démonstration très frappante de la sympathie du haut commerce pour le gouvernement. Elle a fourni l'occasion au président de la République d'indiquer la nouvelle orientation vers laquelle la France devait porter tous les efforts de son activité commerciale. En conseillant de s'occuper avec persévérance du commerce extérieur, en recommandant de développer, par l'immigration, les colonies que possède ce pays, M. Faure a donné un sérieux appui aux idées qui ont fait la grandeur de l'Angleterre, et qui, heureusement appliquées par les Français, leur procureraient une puissance coloniale dont ils tireraient grand profit. Il est à remarquer combien ces idées font de progrès, et il ne peut y avoir pour ce pays de meilleur moyen d'obtenir le calme et l'union entre les citoyens, qu'en dirigeant les bonnes volontés et l'activité, parfois un peu turbulentes, des intelligences françaises, vers les pays étrangers. Si ce mouvement est poursuivi avec persistance, il doit produire d'heureux fruits.

VERAX.

---

---

## POUR PROPAGER

---

---

Nous avons fait imprimer un grand nombre de feuilles, contenant les louanges : *Dieu soit béni, etc.*, recommandées aux fidèles comme prière de réparation, pour les blasphèmes et autres paroles impies.

Nous enverrons *gratis* à tous ceux qui nous en feront la demande un nombre quelconque de ces feuilles, à la seule condition de joindre à la lettre de demande le prix *du port*.

---

# CATÉCHISME

DE

# PERSÉVÉRANCE

OU

## EXPOSÉ

HISTORIQUE, DOGMATIQUE, MORAL, LITURGIQUE, APOLOGIQUE, PHILOSOPHIQUE ET SOCIAL

## DE LA RELIGION

DEPUIS L'ORIGINE DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS

**Par Mgr GAUME**

*Protonotaire apostolique, docteur en théologie*

**13<sup>e</sup> EDITION**

Revue et augmentée de notes sur la géologie, et d'une table générale des matières.

8 forts vol. in-8..... \$8.75  
avec  $\frac{1}{3}$  de remise.

---

# TRAITÉ DU SAINT-ESPRIT

COMPRENANT :

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES DEUX ESPRITS  
QUI SE DISPUTENT L'EMPIRE DU MONDE ET DES DEUX CITÉS  
QU'ILS ONT FORMÉES ; AVEC LES PREUVES DE LA DIVINITÉ  
DU SAINT-ESPRIT, LA NATURE ET L'ÉTENDUE DE SON ACTION  
SUR L'HOMME ET SUR LE MONDE

**Par Mgr GAUME**

*Protonotaire apostolique, docteur en théologie, etc.*

**TROISIÈME ÉDITION**

2 forts vol. in-8..... \$3.00  
avec  $\frac{1}{3}$  de remise.

# QUATRE CAUSERIES SUR LE SOCIALISME

Par Georges LECOMPTE

Brochure in-12..... \$0.20

(Suite)

## TROISIÈME SOIRÉE

M. BONJEAN. — J'aperçois plusieurs mineurs ce soir parmi la société. Si vous l'avez pour agréable, nous causerons un peu houillères. Voyons, père Porionet, je serais curieux de connaître votre idée sur les charbonnages.

PORIONET. — Oh ! mon idée est bien simple : *la mine aux mineurs !*

M. BONJEAN. — Et vous, Lapelle, êtes-vous du même avis ?

LAPELLE. — Pardi ! Le terrain charbonnier est à tout le monde. Au lieu de le donner aux houilleurs, qui exposent leur vie dans les bures, le Gouvernement le concède aux riches actionnaires, qui empêchent les bénéfices sans courir de risque. C'est le contraire qui devrait avoir lieu, n'est-il pas vrai, Haveresse ?

HAVERESSE. — Je crois bien, sacrebleu ! N'est-ce pas une injustice criante de voir que nous sommes obligés, pour gagner notre vie et celle de nos familles, de descendre dans les profondeurs de la terre, où nous risquons à chaque instant d'être écrasés par des blocs de rochers, asphyxiés par le grisou ou noyés dans une voie d'eau, tandis que les richards s'engraissent de nos sueurs, habitent des châteaux, roulent en équipage et ne se privent d'aucun plaisir ?... Dites ! cela n'est-il pas révoltant ?

LAPELLE. — Il n'y a que des bourgeois sans cœur, d'infâmes capitalistes, comme disait l'autre jour le compagnon Boutefeu, qui puissent trouver ça tout naturel.

M. BONJEAN. — Voulez-vous me permettre quelques observations, mes amis ? Sans être un *bourgeois sans cœur* ou un *infâme capitaliste*, je vais vous prouver que vous avez tort, complètement tort.

Tous LES MINEURS ENSEMBLE. — Par exemple ! Nous serions curieux de voir ça.

M. BONJEAN. — Porionet dit que l'Etat devrait concéder les mines aux mineurs, au lieu de les concéder à des capitalistes.

PORIONET. — Oui ! Pourquoi aux uns et pas aux autres ? Pas de privilège !

M. BONJEAN. — Il y aurait privilège, si l'Etat concédait pour rien les mines aux capitalistes. Mais ignorez-vous donc que les sociétés concessionnaires payent deux redevances : l'une à l'Etat, l'autre aux propriétaires de la surface ? Donc, il n'est pas vrai de dire que l'Etat accorde un avantage aux compagnies, puisqu'il le leur fait payer.

LAPELLE. — Soit ! mais les mineurs pourraient tout aussi bien payer ces redevances. Ils n'auraient qu'à se former en syndicats...

M. BONJEAN. — Ils seraient bien avancés !

LAPELLE. — Comment cela ?

M. BONJEAN. — Vous ne savez donc pas qu'une mine est une chose sans valeur aussi longtemps que l'on n'a pas fait les travaux nécessaires pour arriver au charbon ? Il faut creuser des puits d'exhaure et des puits d'aéragé ; il faut des machines pour monter la houille à la surface ; il faut des machines pour épuiser les eaux dans les galeries ; il faut des machines pour donner de l'air ; il faut des appareils pour tirer le charbon, il faut...

PORIONET. — Nous savons tout cela !

M. BONJEAN. — Si vous savez tout cela, vous devez savoir aussi que tous ces travaux, toutes ces machines exigent des mises de fonds considérables et qu'il faut dépenser des mille et des mille avant de pouvoir amener une gaillette au jour. Les ouvriers mineurs, même réunis en syndicat, sont-ils en état de faire ces travaux préliminaires indispensables ?

HAVERESSE. — L'Etat devrait leur prêter les capitaux nécessaires.

M. BONJEAN. — Fort bien ; mais comme l'Etat ne peut se procurer de l'argent que par l'impôt ou par l'emprunt, les citoyens belges devraient donc fournir de leur poche l'argent dont les seuls mineurs auraient besoin.

HAVERESSE. — Je ne vois pas où serait le mal, puisque les mineurs payeraient l'intérêt.

M. BONJEAN. — Je vais vous le montrer. Supposons que demain les ouvriers carriers d'Ecaussinnes, de Quenast, de Sprimont, de l'Ourthe, trouvant, eux aussi, qu'ils ne gagnent pas assez, se syndiquent en vue d'exploiter des carrières pour leur propre compte. Pour l'achat des machines, des crics, des cabestrans, des fers à mine, etc., ils ont besoin de fortes sommes d'argent. Ils en demandent au Gouvernement. Comment le Gouvernement pourrait-il les leur refuser ? Après demain, ce sera le tour des briquetiers, puis celui des maçons. Et ce que les carriers, les briquetiers, les maçons seront en droit de réclamer, les tailleurs, les cordonniers, les tisserands, les menuisiers, les charpentiers, en un mot, tous les corps de métier et toutes les industries pourront l'exiger à leur tour. En vertu du principe de l'égalité, l'Etat sera tenu de fournir les capitaux, c'est-à-dire des millions et des millions. Or, je l'ai déjà dit, il ne peut se procurer ces millions qu'en battant monnaie sur le dos des contribuables, c'est-à-dire qu'il devra arracher de l'argent précisément à ceux qui lui demandent de l'argent.

LAGRANGE. — C'est absurde, tout bonnement.

GRAINDORGE. — Vous oubliez de dire que nous autres fermiers et propriétaires agricoles, nous aurions aussi le droit de nous adresser à la bourse de Monsieur l'Etat pour faire nos petites affaires.

M. BONJEAN. — Sans doute.

GRAINDORGE. — Et si les syndiqués font faillite ?

M. BONJEAN. — Les faillites seront au compte du Gouvernement, c'est-à-dire de tout le monde.

LAGRANGE. — De mieux en mieux !

M. BONJEAN. — Je vais plus loin. Supposons que les autres métiers et industries ne réclament pas contre le privilège accordé aux mineurs et que l'Etat concède à ceux-ci gratuitement la mine, avec l'argent nécessaire pour la mettre au point. Vous voilà tombés sur du charbon, ce qui n'arrive pas toujours. Ce charbon, il faut l'extraire. Mais, pour chaque tonne (1000 kilogr.), il faut dépenser en moyenne 1 franc pour l'étañonnage des galeries. Il faut de l'huile pour les lampes; il faut des outils, des pioches, des pics, des pelles, des haveresses, des marteaux à deux pointes. Il faut des rails et des berlines. Enfin, le charbon ne se rencontre pas à chaque pas. Pour le trouver, vous savez comme moi, et mieux que moi, qu'il faut creuser des galeries à travers bancs, dans la pierre, faire sauter des rochers, etc., tous travaux qui coûtent gros et ne rapportent rien. Qui fera ces nouvelles avances de fonds!

PORIONET. — L'Etat!

M. BONJEAN. — Toujours l'Etat. Les infâmes capitalistes ne seront plus les actionnaires des charbonnages; ce sera l'Etat. Il n'y aura de changé que le nom.

Mais poursuivons. Vous voilà exploitant pour votre compte. Pourrez-vous vous passer d'ingénieurs? Les houilleurs sont-ils capables de construire des machines, de calculer la puissance d'un ventilateur, les dimensions d'un châssis à molettes?

Ce n'est pas tout. Le charbon extrait, il faut le vendre. Le syndicat devra courir les Bourses, rechercher des débouchés, conclure des marchés, tout cela contre la concurrence des autres charbonnages, tant du pays que de l'étranger. Il lui faudra des agents commerciaux, des comptables, des employés, etc.

PORIONET. — Nous n'en disconvenons pas.

M. BONJEAN. — S'il vous faut payer les mineurs, les machines, les machinistes, les ingénieurs, les agents commerciaux, les comptables, dites-moi ce qu'il y aura de changé comparativement avec ce qui se fait aujourd'hui? Vous serez absolument dans le même cas que les sociétés de charbonnages, car les socialistes, si malins qu'ils soient, ne peuvent pas exploiter à meilleur compte que les sociétés.

DELBERLAINE. — Mais nous toucherons les bénéfices...

M. BONJEAN. — Ah! Voyons les bénéfices. Savez-vous combien les mines rapportent aujourd'hui? Pas 2 p. c. Or, vous devriez payer à l'Etat l'intérêt de ses avances, soit 3 p. c. au moins, ce qui n'est certes pas exagéré. Vous n'arriveriez même pas à payer la rente!

DELBERLAINE. — Tout cela est facile à dire; mais je voudrais voir des chiffres.

M. BONJEAN. — Je vais vous en fournir. Un homme très entendu en affaires de charbonnages, feu M. Eudore Pirmez, a fait le relevé très exact de l'exploitation houillère du Hainaut pour une période de 7 ans (1877 à 1884.)

Voici, pour cette période, les moyennes par année en chiffres ronds :



Nombre d'ouvriers.....	76.000.
Salaires payés.....	71 millions de francs.
Bénéfices réalisés.....	1 million 900.000."

Si, pendant ces 7 années, les ouvriers avaient exploité eux-mêmes, ils auraient touché annuellement 71.000.000 + 1.900.000, en tout 72.900.000 francs, au lieu de 71 millions. Cela fait juste une augmentation de 25 francs par an pour chaque ouvrier, soit un peu plus de 2 francs par mois.

LAGRANGE — Vous seriez bien avancés avec 2 francs par mois en plus !

M. BONJEAN. — Je raisonne, bien entendu, dans la supposition que les ouvriers exploiteraient aussi bien que les sociétés, qui sont dirigées par des industriels très capables et des ingénieurs expérimentés. Mais en serait-il ainsi ? J'en doute. L'expérience a été faite et elle est concluante. Ecoutez ceci.

Dans le midi de la France, à Rancié, département de l'Ariège, il existe une mine de fer qui appartient à 8 communes. Les habitants de ces communes ont le droit d'extraire du minerai et de le vendre pour leur compte personnel. On a donc bien là l'ouvrier en possession de l'objet de ses rêves, de l'instrument de travail, de la source de production. Entre lui et l'exploitation n'apparaît aucun intermédiaire, patron ou compagnie, qui retienne une partie du fruit de son travail : à lui seul tout le bénéfice. Eh bien, quel a été le résultat de ce système qui fait tourner tant de folles têtes ?

Les mines sont dépourvues de matériel et d'outillage ; c'est encore à dos d'hommes qu'on transporte le minerai. Quant aux mineurs, ils gagnent à présent ce qu'ils gagnaient il y a 80 ans, c'est-à-dire 2fr. 20 par jour.

Il n'y a dans cette mine aucune institution de secours ou de retraite, pas d'hospice pour les vieillards, pas d'hôpital pour les malades, pas d'école libre pour les enfants. Les malheureux mineurs, devenus incapables de travailler, mutilés ou souffrants, vont mendier leur morceau de pain dans le département de l'Ariège ou dans les départements voisins.

MARCOTTY. — Qu'en dites-vous, compère Porionet ?

PORIONET. — Cela n'a rien d'étonnant ; ces gens là travaillent chacun pour son compte, au lieu de se constituer en syndicat.

M. BONJEAN. — Vous croyez ? Je lisais, en 1884, dans le *Journal des Economistes*, l'histoire d'une mine de fer située également dans le midi de la France, mine qui appartient à une commune et est exploitée par un syndicat d'ouvriers. Le nom de cette commune ne me revient pas. Comme on s'y est toujours partagé immédiatement tous les bénéfices, qu'on n'y a jamais rien réservé pour l'avenir, on s'y est trouvé dans l'impossibilité d'installer des machines suffisamment puissantes, d'épuiser les eaux et de traverser les roches stériles. Aujourd'hui, la mine est perdue ; on y a pris ce qu'il y avait de mieux, à portée de l'outil, sans se soucier de la direction à donner aux travaux, qui ont été conduits en dépit du bon sens, et le mal est sans remède.

MARCOTY. — N'allez pas si loin : rappelez-vous la carrière *La Baligaine*, à Lillé-Sprimont. Achetée, il y a deux ans, par un groupe d'ouvriers socialistes, elle est aujourd'hui en faillite ; les ouvriers actionnaires ont perdu leurs actions et beaucoup d'entre eux, leurs salaires.

HAVRESSE. — Mais tout cela, c'est la faute des exploitants, qui s'y sont mal pris ; voilà tout !

M. BONJEAN. — Précisément, et je défie les syndicats ouvriers socialistes d'exploiter à meilleur compte et d'une manière plus intelligente que les sociétés de charbonnages. Or, comme je viens de vous le dire, les sociétés ne retirent pas, bon an mal an, 2 p. c. de leur argent, et comme les ouvriers auraient à payer 3 p. c. pour l'intérêt des capitaux empruntés, ils devraient *prendre sur leurs salaires* pour acquitter la rente !

LAPELLE. — Si l'Etat exploitait lui-même les charbonnages, les choses iraient autrement.

M. BONJEAN. — L'Etat ne le peut pas.

LAPELLE. — Pourquoi pas ? Il exploite bien les Chemins de fer et la Poste.

M. BONJEAN. — Ça, c'est autre chose. Il y a des *services* publics qui gagnent à être faits par l'Etat, parce qu'il s'en acquitte mieux que les particuliers (1). Les Chemins de fer et la Poste sont de ce nombre ; mais il n'en est pas ainsi de l'extraction de la houille. D'ailleurs, cela n'est pas possible pour d'autres raisons.

DELBERLAINE. — Lesquelles ?

M. BONJEAN. — D'abord, parce que l'Etat est lié par des actes de concession et, en second lieu, parce que le rachat des charbonnages coûterait 400 millions au bas mot. Pour se procurer cet argent, l'Etat devrait emprunter lui-même. Mettons qu'il ne paye que 3 p. c. d'intérêt, ce qui n'est certes pas exagéré.

PIÉROUIT. — Cela ferait déjà 12 millions d'intérêt par an.

M. BONJEAN. — Tout juste.

Or, voulez-vous savoir quel bénéfice ont produit tous les charbonnages belges ensemble en 1894 (dernière année dont nous connaissons les résultats) ? 8.097.800 francs. D'un côté, l'Etat aurait payé 12.000.000 de francs, et de l'autre il n'aurait reçu que 8.097.800, c'est-à-dire qu'il aurait fait une perte de près de 4 millions de francs.

(1) L'action de l'Etat froisse l'individu par l'application des règles uniformes : mais il y a des choses qui présentent un tel caractère de généralité qu'elles sont nécessairement les mêmes pour tous les habitants du territoire, telles que les routes, les postes, etc.

(Voir Humboldt, p. 41.)

Il peut être bon, dans certains cas, de confier à l'Etat certains services, soit parce qu'ils sont d'un intérêt manifestement universel, soit parce que l'Etat peut les rendre mieux et à meilleur marché que personne... On peut convenir de remettre tels services à l'Etat comme on les conférerait à tout autre entrepreneur, *mais ce n'est pas pour rendre ces services qu'il est créé et qu'il existe*. On les lui confie parce qu'on le trouve déjà créé pour remplir un emploi qui est plus proprement le sien.

(Louis Rambaud, *Testament d'un latin*, p. 148 et 149.)

PORIONET. — Et en 1893 ?

M. BONJEAN. — En 1893, la perte eût été plus forte encore, car le boni ne s'est élevé qu'à 6 395.000 francs. L'Etat entrepreneur aurait donc dû mettre plus de *cinq millions et demi* de sa poche (exactement 5.605.000 francs).

LAGRANGE. — Qu'en dites-vous, compère Haveresse ?

HAVERESSE. — Il y a aussi de bonnes années de rapport.

M. BONJEAN. — Sans doute ; ainsi, en 1892, les bénéfices nets se sont élevés à 11,762,000 francs.

PIÉDROIT. — Il faut prendre une moyenne.

M. BONJEAN. — Je l'ai prise pour la période de 1860 à 1890. Pendant ces 30 années, le chiffre des bénéfices s'est élevé à 435 millions 779 mille francs, tandis que la somme des intérêts à payer aurait atteint 480 millions. J'ai tenu compte naturellement de la différence du taux d'intérêt, qui n'était pas il y a trente ans ce qu'il est aujourd'hui. L'intérêt a été calculé sur le pied de 5 o/o de 1860 à 1870 ; de 4 o/o de 1870 à 1880, et de 3 o/o de 1880 à 1890.

PIÉDROIT. — Cette évaluation me paraît correspondre assez exactement à la réalité des faits.

M. BONJEAN. — Vous voyez donc bien que l'exploitation des mines par l'Etat constituerait plutôt ce dernier en perte.

PORIONET. — Il en serait autrement si les charbonnages étaient la propriété de l'Etat, comme les chemins de fer, et les mineurs verraient leur sort changer du tout au tout.

HAVERESSE. — Assurément, et, comme le dit le citoyen Smeets, représentant socialiste de Liège, l'Etat devrait exproprier tous les charbonnages, sans se mettre en peine d'indemniser les concessionnaires.

M. BONJEAN. — S'il le faisait, ce serait du brigandage pur. L'Etat n'a pas plus le droit de mettre la main sur les charbonnages, qu'il n'a le droit d'aller prendre chez vous votre argent ou vos meubles. D'ailleurs, ce vol n'enrichirait même pas les mineurs

HAVERESSE. — Comment cela ?

M. BONJEAN. — Oh ! je sais bien que les meneurs socialistes assurent aux ouvriers que leur condition serait changée du noir au blanc si l'Etat s'emparait des charbonnages et les leur cédait gratuitement. Eh bien ! supposons que ce vol en grand ait déjà été commis et que le nouveau système ait fonctionné pour l'année 1894. Je vais vous montrer les excellentes affaires qu'auraient faites les mineurs.

Sur les 122 charbonnages belges, 71 ont fait 11 millions 636.400 francs de bénéfices, et les 51 autres, 3 millions 538.600 francs de pertes (1). Le bénéfice net n'a donc été que de 8.097.800 francs, comme je le disais tout à l'heure.

Il y a eu 117.103 mineurs en 1894. Si on leur avait abandonné tout le bénéfice net, savez-vous combien ils auraient obtenu chacun ? **Dix-neuf centimes par jour.**

(1) Ces chiffres sont tirés de la Statistique des mines, minières, etc., pour l'année 1894, par M. Harzé, inspecteur général des mines.

LAGRANGE. — C'est cela qui leur aurait fait une belle jambe !

GRAINDORGE. — Ils auraient tous roulé en carrosse !

LAPELLE. — Vous prenez exprès une mauvaise année de rapport.

M. BONJEAN. — Pardon ! 1894 est une année ordinaire. En 1893, la part de chaque ouvrier houilleur eût été de 15 cent., et en 1892, de 28 cent. par jour.

PORIONET (à Delberlaine). — Ce n'est pas ce qu'on nous dit à *La Populaire*, camarade ?

PAREMENTIER. — Il se fait déjà tard. Si nous résumions ?

M. BONJEAN. — D'accord. Je vous ai donc prouvé :

1° Que les syndicats ouvriers ne sauraient exploiter sans l'*in-fâme* capital ;

2° Que l'Etat ne pourrait prêter ce capital aux ouvriers houilleurs sans prêter également aux autres catégories de travailleurs, ce qui reviendrait à demander de l'argent aux contribuables pour le prêter aux contribuables, ce qui est absurde ;

3° Que même, si l'Etat prêtait aux houilleurs le capital nécessaire, les houilleurs exploiteraient à perte, puisque d'un côté ils devraient payer 3 p. c. à l'Etat et que leurs bénéfices, tous frais payés, ne se monteraient pas à 2 p. c.

4° Enfin, que même si l'Etat mettait la main sur les charbonnages, sans indemniser les actionnaires, les ouvriers, loin de s'enrichir par ce vol, n'en retireraient pas 30 centimes de plus par jour !

PORIONET (à Haveresse). — Payons nos gouttes, camarade, et allons dormir.

HAVERESSE (à Porionet). — Ce diable d'homme m'a gâté ma soirée ; je ne reviens plus ici.

(A suivre.)

---



---

## INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE

Par Saint François de Sales

Edition complète. 1 vol. in-18..... \$0.40

(Suite)

Mais qui trouvera un tel ami ? le Sage répond que ce sera celui qui craint Dieu, c'est-à-dire, l'humble qui désire ardemment son avancement spirituel. Puisqu'il est donc si important, Philothée, d'avoir un bon guide dans les voies de la dévotion, priez Dieu avec ferveur qu'il vous en donne un qui soit selon son cœur ; et ne doutez pas que, quand il devrait vous envoyer un Ange, comme au jeune Tobie, il ne vous donne un sage et fidèle conducteur.

En effet, ce doit être un Ange pour vous ; c'est-à-dire quand Dieu vous l'aura donné, vous ne devez plus le considérer comme un homme simple ; ne mettez votre confiance en lui que par rapport à Dieu qui vous conduira et vous instruira par son ministère, en lui mettant dans le cœur et dans la bouche les sentiments et les paroles nécessaires à votre conduite ; ainsi vous le devez écouter comme un Ange descendu du ciel pour vous y conduire. Ajoutez à la confiance une fidèle sincérité, traitant avec lui un cœur ouvert, et lui découvrant fidèlement le bien et le mal qui est en vous ; le bien en sera plus sûr, et le mal plus court ; votre âme en sera plus forte dans ses peines, et plus modérée dans ses consolations. Joignez un religieux respect à la confiance, et dans un si juste tempérament, que la vénération ne diminue point la confiance, et que la confiance ne fasse rien perdre du respect ; coufiez-vous en lui avec le respect d'une fille envers son père, et respectez-le avec la confiance d'un fils envers sa mère : en un mot, cette amitié, qui doit avoir de la force et de la douceur, doit être toute spirituelle, toute sainte, toute sacrée, toute divine.

Choisissez-en un entre mille, dit Avila, et moi je dis entre dix mille ; car il s'en trouve bien moins qu'on ne pense qui soient capables de ce ministère : il y faut de la charité, de la science, de la prudence ; et si l'une de ces trois qualités manque, le choix que l'on fera ne sera pas sans danger. Je vous le dis encore, demandez un directeur à Dieu, et quand vous l'aurez trouvé, bénissez-en sa divine Majesté, tenez-vous à votre choix, sans en chercher un autre : allez à Dieu en toute simplicité, avec humilité et confiance ; car indubitablement vous ferez un très heureux voyage.

## V

## IL FAUT COMMENCER PAR PURIFIER L'ÂME

*Les fleurs, dit l'Époux sacré, commencent à paraître dans notre terre : il est temps d'émonder les arbres et de les tailler.* Quelles sont ces fleurs pour nous, ô Philothée, sinon les bons désirs ? Or, dès qu'ils se font sentir à notre cœur, il faut s'appliquer promptement à le purifier de toutes les œuvres mortes et superflues. Dans la loi de Moïse, une fille étrangère qui voulait épouser un Israélite, devait quitter la robe de sa captivité, et se faire raser les cheveux et couper les ongles : et cela nous apprend que quand une âme aspire à l'honneur d'être l'épouse de Jésus-Christ, elle doit se dépouiller du vieil homme, se revêtir du nouveau en quittant le péché, et puis retrancher de sa vie toutes les superfluités qui peuvent la détourner de l'amour de Dieu.

Pour guérir l'âme, ainsi que pour guérir le corps, il faut commencer par se décharger d'un mauvais amas de corruption, et c'est ce que j'appelle purifier le cœur ; cela se fit en un instant, et parfaitement, dans saint Paul ; et cela s'est encore fait dans sainte Madeleine, sainte Pélagie, sainte Catherine de Sienne, et quelques

autres Saints ou Saintes : mais un tel avantage est un aussi grand miracle dans l'ordre de la grâce, que la résurrection d'un mort dans celui de la nature, et nous ne devons pas y prétendre. La guérison de l'âme, Philothée, comme celle du corps, est lente, ne s'avance que par degrés, peu à peu, avec peine et à loisir, et l'on croit même qu'elle n'en est que plus sûre ; car vous savez ce que dit le vieux proverbe, que les maladies viennent à cheval et en poste, et qu'elles s'en vont à pied et au petit pas : jugez ainsi des autres infirmités spirituelles.

Il faut donc ici, ô Philothée, beaucoup de patience et de courage : hélas ! que je plains ces personnes qui, se voyant sujettes à plusieurs imperfections, commencent après quelques mois de dévotion à s'inquiéter et à se troubler, prêtes qu'elles sont de succomber à la tentation de tout quitter pour retourner sur leurs pas ! Mais une autre extrémité aussi dangereuse, est celle de certaines âmes, qui, par une tentation contraire, se croient dès les premiers jours, affranchies de leurs mauvaises inclinations, qui pensent être parfaites sans avoir presque rien fait, et qui, prenant le grand vol sans avoir d'ailes, s'élèvent à ce qu'il y a de plus sublime dans la dévotion. O Philothée, que la rechute est à craindre, pour avoir voulu se tirer trop tôt des mains du médecin ! Elles devraient bien considérer les anges de l'échelle de Jacob, qui ayant des ailes, y montaient cependant par ordre, d'échelon en échelon. Ah ! dit le Prophète royal, *il vous est bien inutile de vous lever avant que le jour soit venu*. L'âme qui remonte du péché à la dévotion, est comparée à l'aube du jour, laquelle en s'élevant ne dissipe pas les ténèbres en un instant, mais peu à peu, et d'une manière imperceptible.

Jamais personne n'a mieux pratiqué ce conseil de bien purifier le cœur, que ce saint pénitent qui, ayant été déjà lavé de son iniquité, demanda néanmoins durant toute sa vie d'en être toujours lavé de plus en plus : ainsi cet exercice ne devant et ne pouvant finir qu'avec notre vie, ne nous troublons point à la vue de nos imperfections. Notre perfection consiste à les combattre, et d'aillieurs nous ne saurions ni les combattre, ni les vaincre, sans les sentir et sans les connaître ; la victoire même que nous en espérons ne consiste pas à ne les point sentir, mais à n'y point consentir.

Au reste, ce n'est pas y consentir, que d'en ressentir les impressions ; il faut bien dans ce combat spirituel, que pour l'exercice de notre humilité, nous nous attendions à en recevoir quelques fâcheuses atteintes ; cependant nous ne sommes jamais vaincus, que quand nous avons perdu la vie ou le courage ; or, les imperfections et les fautes vénielles ne peuvent nous faire perdre cette vie spirituelle de la grâce que le seul péché mortel nous ravit, et il n'y a rien à craindre, sinon de perdre le courage ; mais disons à Dieu comme David : *Seigneur, délivrez-moi de l'esprit de lâcheté et de découragement*. C'est donc pour nous une douce et heureuse condition dans cette milice spirituelle, que de pouvoir toujours vaincre, pourvu que nous voulions toujours combattre.

## VI

## IL FAUT PREMIÈREMENT PURIFIER L'ÂME DES PÉCHÉS MORTELS

Le dégagement du péché doit être le premier soin de celui qui veut purifier son cœur, et c'est ce que l'on fait dans le sacrement de Pénitence ; cherchez le plus digne confesseur que vous pourrez trouver, ayez un de ces petits livres qui ont été faits pour aider à la conscience, dans l'examen qu'on doit faire de sa vie, comme Grenade, Bruno, Arias, Auger, ou autres semblables ; lisez-les attentivement, et remarquez, de point en point, en quoi vous avez offensé Dieu depuis l'usage de raison ; et si vous vous désirez de votre mémoire, écrivez ce que vous avez remarqué. Après cette recherche de vos péchés, détestez-les avec la contrition la plus vive et la plus parfaite que vous pourrez concevoir, par la considération de ces quatre grands motifs : *Que par le péché vous avez perdu la grâce de Dieu, abandonné votre droit sur le Paradis, mérité les peines éternelles de l'enfer, et renoncé à tout l'amour de Dieu.*

Vous voyez bien, Philothée, que je vous parle d'une confession générale de toute la vie, et je vous avoue en même temps que je ne la crois pas toujours absolument nécessaire ; mais considérant l'utilité qu'elle porte pour ces commencements, je vous la conseille extrêmement. Il arrive souvent que les confessions ordinaires des personnes qui ont un certain train de vie commune, sont pleines de grands défauts : on ne s'y prépare point, ou fort peu ; l'on n'a pas la contrition requise ; l'on va se confesser avec une secrète volonté de pécher, soit parce que l'on ne veut pas éviter les occasions du péché, soit parce que l'on n'est pas disposé à prendre tous les moyens nécessaires à l'amendement de la vie ; et en tous ces cas, là, une confession générale est nécessaire pour assurer le salut ; mais outre cela, elle nous donne une parfaite connaissance de nous-même, elle nous remplit d'une confusion salutaire à la vue de tous nos péchés, elle soulage l'esprit de beaucoup d'inquiétude, elle tranquillise la conscience, elle excite en nous plusieurs bonnes résolutions, elle nous fait admirer la miséricorde de Dieu, qui nous a attendus avec tant de patience ; elle met notre Père spirituel en état de nous donner des avis plus convenables, et elle nous ouvre le cœur pour confesser nos péchés à l'avenir avec plus de confiance.

Ainsi, Philothée, puisqu'il s'agit du renouvellement entier de votre vie et de la parfaite conversion de votre âme à Dieu, c'est avec raison, ce me semble, que je vous conseille de faire une confession générale.

(À suivre.)

# MOIS DES MORTS

## AU CIEL ON SE RECONNAIT

Par le R. P. Biot

34ème édition in-12..... 25 cts

## CONSIDERATION SUR L'ÉTERNITÉ

Par le R. P. Drexelius

1 vol. in-12..... 50 cts

## CONSOLATIONS

Par le R. P. Lefebvre, S. J.

1 vol. in-12..... 75 cts

## La Douce et Sainte Mort

Par le R. P. Crousset

1 fort vol. in-18..... 63 cts

## La Charité Pour les Morts

ET LA

CONSOLATION POUR LES VIVANTS

Par J. B. Gergères

1 fort vol. in 18..... 63 cts

## LA DOULEUR CONSOLÉE

Par l'Auteur de *Allons au Ciel*

1 vol. in-18..... 50 cts

## La Mort Chrétienne

OU MOYENS DE S'ASSURER

LA GRACE D'UNE BONNE MORT

Par le R. P. Bellecius

de la Compagnie de Jésus  
traduit par Berthon.

1 vol. in-12..... 63 cts

## LE CIEL CITE DES BIENHEUREUX

Par le R. P. Drexelius

de la compagnie de Jésus

1 fort vol. in-12..... 75 cts

## LE CŒUR AGONISANT

Salut des Moribonds Consolation des Affligés

Par le R. P. Biot

1 vol. in 12..... 75 cts

## Le Dogme de l'Enfer

Par le R. P. Schouppé

1 vol. in-13..... 20 cts

## Le Dogme du Purgatoire

ILLUSTRÉ PAR

DES FAITS ET DES RÉVÉLATIONS PARTICULIÈRES

Par le N. P. Schouppé  
de la compagnie de Jésus

1 vol. in-12..... 75 cts

## L'ENFER

OU

Les Supplices des Réprouvés

Par le R. P. Drexelius

1 vol in-12..... 75 cts

## LE PARADIS CATHOLIQUE

Par l'abbé Lohas

3ème édition 1 vol. in-12.. 60 cts

## Les Auxiliatrices du Purgatoire

Par R. P. Biot

5ème édition 1 vol. in-12.. 63 cts

## LES DOULEURS DE LA VIE

La Mort, Le Purgatoire,

ESPERANCE ET CONSOLATION

Par Mgr Postel

1 vol. in 12..... 88 cts

## LES MERVEILLES DIVINES

DANS

LES AMES DU PURGATOIRE

Par le R. P. Rossignoli

1 vol. in-18..... 38 cts

Le même relié..... 63 cts



**Les Vérités Éternelles**

MEDITATIONS SUR LES FIN DERNIERES

Par le R. P. Pergmayr

1 vol. in-18..... 25 cts

**L'Éternité des Maudits**

1 vol. in-12..... 25 cts

L'ÉTERNITÉ S'AVANCE

ET

**NOUS N'Y PENSONS PAS**

OU RÉFLEXIONS ET PENSÉES POUR

**MOURIR SAINTEMENT**

Par le R. P. Geramb

ouvrage faisant suite à  
*L'Unique chose nécessaire.*

1 vol. in-12..... 50 cts

LES QUESTIONS

**DE VIE OU DE MORT**

Par le R. P. Lefebvre

1 vol. in-12..... 88 cts

**L'UNIQUE CHOSE NÉCESSAIRE**

ou

RÉFLEXIONS, PENSÉES ET PRIÈRES

pour

**MOURIR SAINTEMENT**

Par le R. P. Geramb

1 vol. in-12..... 50 cts

**Merveilles Divines dans les Ames**

Par un Père Trappiste

1 vol. in-18..... 40 cts

**MIROIR DES AMES**

1 vol. in-12 relié..... 60 cts

**MOIS DES AMES DU PURGATOIRE**

ou

MÉDITATIONS PRATIQUES

pour

CHAQUE JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE

Par M. l'abbé Berlioux

6ème édition in-18..... 35 cts

N. uvalne pour le Soulagement des Ames du Purgatoire

Par un missionnaire du S.-Cœur

1 vol. in-32..... 5 cts  
40 cts la doz., \$3.00 le cent**NOUVEAU MOIS DES AMES DU PURGATOIRE**

Par le R. P. Gay, S. M.

1 vol. in-18..... 38 cts

**OCTAVE DES AMES**

EN HUIT SERMONS

Par le R. P. Heymans

1 vol. in-12..... 25 cts

**OFFICES et PRIÈRES pour les MORTS**

1 vol. in-32..... 25 cts

**PENSÉES CONSOLANTES**

Par le R. P. Huguet

1 vol. in-18..... 38 cts  
*Le même relié..... 63 cts***PETIT MOIS DES AMES DU PURGATOIRE**Par l'Auteur des *Faillottes d'Or*1 vol. in-32..... 5 cts  
40 cts la doz., \$3.00 le cent**PRÉPARATION A LA MORT**

ou considérations sur

LES VÉRITÉS ÉTERNELLES

Par St Alphonse de Liguori

1 fort vol. in 12..... 40 cts

**PURGATOIRE ABRÉGÉ**

Par le R. P. Bronchain

1 vol. in-18..... 30 cts

**PURGATOIRE ET CIEL**

Par M. Sanson

1 vol. in-12..... 63 cts

**PURGATOIRE ET LE CIEL**

Par le R. P. Bronchain

1 vol. in-32..... 5 cts

# PARTIE LÉGALE

Rédacteur : **A L B Y**

## LE TRAITEMENT DU CLERGE FRANCOIS.

QUESTION.—En France le clergé est payé par l'Etat. Je vois souvent dans les journaux, que le ministre des cultes a privé de son traitement soit un évêque, soit un curé, etc. Pouvez-vous me dire en vertu de quelle loi le gouvernement français paye ainsi le clergé, et en vertu de quelle autre loi il peut supprimer le traitement ainsi accordé à ce même clergé. De semblables lois existent-elles?

*Un professeur.*

RÉPONSE.—Le traitement que le gouvernement paye au clergé en France, est ainsi payé en vertu du concordat de 1801. C'est une dette nationale contractée envers l'Eglise et cette dette n'est qu'une faible indemnité qui remplace les biens confisqués par la Révolution. Cette obligation a été contractée par l'Assemblée nationale en 1789 ; elle a été reconnue par l'Assemblée constituante en 1791 et elle a été ratifiée définitivement par le concordat en 1801.

Il n'y a aucune loi qui autorise le ministre des cultes à supprimer, en quelque circonstance et pour quelque cause que ce soit, le traitement dû à un évêque ou à un curé. Cette suppression est illégale et elle constitue un véritable vol.

L'article suivant complètera ma réponse. Il est reproduit de *l'Univers* du 19 avril 1897.

### LA CONFISCATION DU TRAITEMENT DU CLERGÉ

On s'accoutume à tout en France. La confiscation du traitement du clergé, en se répétant, finira par entrer dans les mœurs, comme tant d'autres choses. La corde des âmes est étendue, en attendant de se briser ; les protestations deviennent rares et faibles. On sait que nos hommes d'Etat, pour justifier leurs mesures, se réclament de l'ancien régime. Il faut examiner de près cet argument qui même comme ils le donnent ne peut les excuser.

La saisie du temporel des ecclésiastiques, condamnée par les papes et les conciles, par le IV<sup>e</sup> concile de Latran, par Boniface VIII, et le concile de Trente, était admise en France ; elle faisait partie des libertés de l'Eglise gallicane et des droits de la Couronne. Les *Mémoires du clergé* citent toutes les autorités énumérées plus haut (tome VI) ; après quoi ils enregistrent sans protestation les arrêts des rois de France, tous contraires à cette discipline (tom. VIII, XI). Le *Commentaire de l'édit de 1695* (art. XXIII) regarde le principe comme indiscutable. Il ne s'agit pas ici de la saisie pour dettes : les S. S. canons l'admettent pour les ecclésiastiques, mais de la saisie par voie disciplinaire, et par ordonnance royale. C'est un des abus de l'ancien régime.

La teneur de l'édit royal, qui prescrivait cette mesure, est digne d'attention. La saisie du temporel était une peine ; les délits étaient précisés ; ils sont tous canoniques : le défaut de résidence, la négligence à faire acquitter les services et les aumônes, ou dans l'entretien des bâtiments du bénéfice, de l'église principalement. La peine était appliquée par voie judiciaire, par les cours, par les baillifs et sénéchaux, à la requête des procureurs généraux ou de leurs substitués. La saisie ne pouvait pas dépasser le tiers du revenu du bénéfice. Cette

somme était employée à l'acquit des services et des aumônes, à la réparation des bâtiments, au profit des pauvres et autres œuvres pies. Avant de procéder à la saisie, les procureurs, baillifs et sénéchaux donnaient un avertissement aux délinquants et aux supérieurs ecclésiastiques, trois mois auparavant. Il était enjoint à tous les officiers et procureurs de ne procéder à cette saisie " qu'avec toute la retenue et circonspection convenables et par la seule nécessité de faire observer les saints décrets ". Pour les archevêques et évêques, les cours des parlements seules pouvaient en connaître (édit 1695, art. XXIII).

Quand nos modernes hommes d'Etat ont voulu conseiller le traitement du clergé, ils ont invoqué la vieille jurisprudence du royaume. Dans un débat de la Chambre des députés qu'on peut lire à l'*Officiel*, Mgr Freppel répondait au ministre : Puisque vous invoquez les abus de l'ancien régime, rendez-nous les avantages qui les accompagnaient. La réplique était topique : on pouvait le détailler pour mieux faire ressortir la différence des temps, des hommes et des procédés. Les rois de France étaient en principe les protecteurs de l'Eglise ; ils avaient à se proposer le bien, la rigueur de la discipline, agissant en cela comme " les évêques du dehors ". On sait le but de ceux qui de nos jours suivent les mêmes errements. La saisie s'opérait par voie judiciaire ; il y avait là quelques garanties pour les prévenus. Maintenant on préfère la voie administrative, sommaire et brutale, qui ne laisse pas aux prévenus le droit d'être entendus et de se défendre.

Les officiers et procureurs donnaient un avertissement préalable, de nature à prévenir la saisie si les délinquants en profitaient pour leur amendement. Maintenant l'éclair ne précède pas la foudre ; le prêtre sait qu'il est spolé au moment où il est frappé. Les délits étaient énumérés dans l'édit royal. Maintenant les délits se résument dans quelques formules louches, dont le sens est à déterminer, telles que " faire de la politique " ou encore " ingérence oléricale ", quand ces délits ne sont pas les vertus même du clergé, qui fait son devoir en prêchant l'évangile, en dénonçant les périls qui menacent les âmes, en combattant des lois mauvaises et des tendances funestes. La saisie ne pouvait pas dépasser le tiers des revenus du bénéfice. Maintenant c'est le traitement intégral qui est supprimé. Le tiers saisi était appliqué aux besoins du bénéfice même, au service divin, aux hôpitaux, aux écoles et séminaires, et autres œuvres pies. Maintenant les traitements supprimés retombent dans les caisses de l'Etat, et servent à des opérations dont nous n'avons pas à deviner le secret.

En vérité, ils ont bonne grâce d'invoquer l'ancien régime, ceux qui persécutent l'Eglise de France, en se cachant sous le manteau d'une légalité que la Révolution avait abrogée ! S'ils savent l'histoire, que penser des analogies qu'ils établissent—probablement sans conviction—entre hier et aujourd'hui ? Quelle différence entre Louis XIV, chrétien malgré ses erreurs et ses prétentions exagérées en matière ecclésiastiques, et les hommes du jour, hommes d'un jour, qui passent aux affaires pour nous désoler, et ne laissent après eux d'autre souvenir que celui des sophismes qu'ils ont débités et des méfaits qu'ils ont accomplis, appuyés sur l'opinion ignorante, toujours prête à accepter ce que les gouvernants lui disent et ce que les journaux lui répètent.

Il fallait mettre cette question au point.

P. AT,  
prêtre du Sacré-Cœur.

## AUX CORRESPONDANTS

**Un curé (des Etats-Unis).**—L'article de la constitution de votre société de bienfaisance, auquel vous faites allusion, est rédigé de manière à donner lieu aux interprétations les plus contradictoires. Dans le doute je crois qu'il vaut mieux payer à la veuve du membre décédé la somme qu'elle réclame.

**Un secrétaire trésorier.**—En vertu de l'article 1691 du code civil le propriétaire qui fait un marché pour une construction quelconque, peut résilier ce marché en dédommageant l'entrepreneur. Pour faire décider la question qui vous occupe, question qui intéresse à un si haut degré une municipalité scolaire, vous ferez mieux de vous adresser au surintendant de l'instruction publique.

**L. B.**—Vous ne dites pas dans votre lettre, si vous avez accepté pendant votre minorité la donation qui vous a été faite alors par votre père. Si vous l'avez acceptée, cette acceptation était valide car, en vertu de l'article 789 du code civil le mineur peut accepter lui-même une donation entrevifs. Dans ce cas la nouvelle acceptation, faite après atteint votre majorité, était inutile.

Si vous n'avez accepté la donation qu'après votre majorité, (les choses étant encore dans le même état (1),) cette acceptation, enregistrée et signifiée au donateur, est valide. La signification faite à une personne raisonnable, au domicile du donateur, est aussi valide que si elle était faite au donateur lui-même. Enfin votre acceptation, quoique faite le dimanche, est également valide car on peut faire valablement le dimanche tous les actes de juridiction volontaire. (Statuts refondus de Québec, article 3638.)

(1) Voir l'article 701 du code civil.

# INSTITUT KNEIPP

(DE MONTREAL)

**No 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury**

Traitements hydrothérapiques suivant la méthode de l'abbé Kneipp

Départements complétement séparés pour les hommes et pour les femmes.

AFFUSIONS, DOUCHES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

Grande salle de gymnase et de réaction pour chaque département.

Doucheurs et Doucheuses expérimentés,

L'Institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées

CONSULTATIONS : De 10 h. à 12 h., et de 4 h. à 6 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'ÉCUYER

## TRAITEMENT DE L'ÉPILEPSIE

HEUREUX RÉSULTATS

PENDANT PLUSIEURS ANNÉES D'EXPERIENCES

RÉFÉRENCES ET CERTIFICATS

DOCTEUR L. A. G. JACQUES

224 RUE AMHERST

MONTREAL.

## LES SAVANTS ILLUSTRES

Du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle par G.-A. Vaisson, doyen de la faculté catholique des sciences de Lyon.

2 vol. in-12 ..... \$1.50  
avec 50 pour cent de remise.—Franco 85 cts.

(Suite)

### IV

Du matérialisme.—Ses conséquences extrêmes.—Examen des principales erreurs scientifiques du matérialisme.—Rédaction de la vie à des forces physiques ou chimiques.—Les générations spontanées.—La transmutation des espèces.—Identification de la pensée avec la matière.—Le matérialisme est incapable à expliquer les vérités et les faits de l'ordre philosophique ou moral.—Ces vérités et ces faits ont leur certitude aussi bien que les sciences physiques.—Nécessité d'en tenir compte.

Il est toujours très fâcheux pour un savant d'exclure systématiquement de ses recherches l'élément philosophique ; mais il y a encore une condition pire que de ne pas avoir de philosophie : c'est d'en avoir une mauvaise ; et, parmi les doctrines erronées, la plus pernicieuse assurément est le *matérialisme*. On a tenté, dans ces derniers temps, des efforts opiniâtres pour l'introduire dans les sciences, et l'on ne saurait nier que le véritable matérialisme, autrefois obligé de se dissimuler sous des formules vagues ou des apparences équivoques, n'ait enflé bruyamment arboré son drapeau. Aujourd'hui, il a des adeptes nombreux et habiles, il a ouvert des écoles, il possède des chaires et des journaux, enfin il est devenu une puissance redoutable et malfaisante avec laquelle on est forcé de compter. Cette situation crée un danger sérieux et, si elle se prolongeait, elle ne tendrait rien moins qu'à pervertir l'esprit humain. Aussi, sans entrer dans le détail d'une réfutation complète, il est important de signaler au moins cette source d'erreur, et d'en caractériser les dangers, surtout dans un ouvrage où l'on verra les principes du spiritualisme briller d'un vif éclat, soit dans la philosophie, soit dans les sciences elles-mêmes.

En abordant ce sujet que des discussions passionnées ont rendu très délicat, je tiens à ce qu'il n'existe pas d'incertitude sur ma pensée. Je n'ai nullement l'intention de me faire l'écho des récriminations, souvent fort exagérées, qui ont pu être portées contre tels auteurs ou tels livres. J'ajouterai même qu'à mon avis on prodigue trop volontiers à ses adversaires l'imputation d'être matérialistes ; et il y a en cela une injustice des plus regrettables, car, quelle que soit l'idée qu'on veuille se faire du matérialisme et de ses doctrines, le nom même du système est et demeure une injure ; on doit donc s'en abstenir dans toute polémique raisonnable jusqu'à ce que l'adversaire le prenne ouvertement pour lui-même et s'exprime nettement sur le sens qu'il entend y attacher

On peut déplorer sans doute que certains savants, d'un mérite supérieur, ne se séparent pas plus explicitement des doctrines matérialistes et leur fassent, parfois, des concessions imprudentes. Ce sont des faiblesses extrêmement fâcheuses, mais il n'en est pas moins nécessaire de traiter avec modération et équité les hommes et les œuvres, lors même qu'on est obligé de condamner sans réserve les principes de leurs erreurs.

Je me place donc uniquement en face du véritable matérialisme qui consiste essentiellement dans la négation de tout ordre surnaturel ; en entendant par là, non-seulement les vérités religieuses ou révélées, mais tout ce qui est en dehors et au-dessus des phénomènes matériels et sensibles. Dès lors, l'idée de Dieu n'a plus de raison d'être, et par conséquent il faut reconnaître dans ce système, malgré tout ce que le mot a de désolant, le fait pur et simple de l'athéisme. Si le matérialiste veut être logique, il sera nécessairement athée, et c'est seulement par réticence, ou par conséquence, qu'il pourra renier ce titre.

Le matérialisme se présente avec un certain appareil scientifique capable d'en imposer au premier abord, et avec la prétention de tout simplifier en réduisant la science entière à des expériences et à des formules. Mais c'est là une pure illusion, car, dans l'ordre même des phénomènes naturels, il y a une foule de mystères, pour l'explication desquels il faut remonter plus haut. Afin d'en juger, examinons l'une des questions les plus débattues de nos jours : l'origine de la vie et des êtres animés. Est-il possible d'expliquer, par les seules combinaisons des forces physiques ou chimiques, la formation, l'organisation et le développement des êtres vivants ? Voici, par exemple, le germe d'une plante qui sort de terre et qui, par des évolutions successives, devient un arbre ; puis la fleur qui se développe lentement dans son bouton avant de s'épanouir au dehors avec éclat ; et enfin le fruit dans lequel se trouvent réunis de nouveaux germes avec les aliments qui doivent les nourrir et les solides enveloppes qui les protègent. Ne faut-il pas résister à l'évidence pour ne pas conclure de là l'existence d'une cause première essentiellement intelligente et providentielle ? Que sera-ce ensuite si l'on s'élève aux degrés supérieurs de l'échelle des êtres et si l'on passe en revue les merveilles que présente la nature vivante, depuis les animaux les plus imparfaits jusqu'à l'homme ? Et cependant le matérialiste ne verra en tout cela que des opérations mécaniques, des cellules qui se séparent et se multiplient ; et parce qu'il lui est donné d'imiter, dans ses expériences, quelques-uns des effets produits par les êtres organisés, il prédit avec assurance le moment où il réalisera dans son laboratoire les êtres eux-mêmes et substituera ainsi ses manipulations à l'action du Créateur.

La question si controversée des générations spontanées conduit à des réflexions du même genre. De quoi s'agit-il en effet, pour les matérialistes, sinon d'établir que, dans certaines conditions, par exemple au milieu des phénomènes de la fermentation, des êtres vivants peuvent se produire spontanément, sans l'intervention

de parents ou de germes primitifs ? puis d'insinuer que, pendant les périodes anciennes du monde, les choses se sont passées ainsi et que les êtres animés, de tous les ordres, après être sortis grossiers et informes du néant, se seraient perfectionnés lentement par des évolutions successives ? Encore si l'on se bornait à soutenir que Dieu a bien pu communiquer la force productrice à la matière, cette proposition, malgré tout ce qu'elle a de contradictoire avec les faits observés, ne serait pas impossible à la rigueur ; mais les prétentions des matérialistes ne s'arrêtent pas là, ce qu'ils veulent avant tout, c'est de se débarrasser de tout élément surnaturel et de supprimer Dieu dans la science. Tel est encore le but plus ou moins avoué de la récente théorie de la transmutation des espèces, où l'on ne craint pas de soutenir cette thèse : que l'homme provient du singe par une simple évolution de la matière, et que le singe lui-même a été le résultat des premiers essais par lesquels la nature préluait à l'ordre de choses actuel.

Que faut-il penser de ces théories étranges ? On comprend, au premier abord, tout ce qu'elles ont de choquant et de contraire à la saine philosophie ; mais, sans insister sur cette considération qui toucherait médiocrement nos adversaires, examinons, en nous plaçant à leur propre point de vue, si du moins ces théories sont appuyées de quelques preuves vraiment scientifiques. Or, bien loin de là, le plus souvent elles se trouvent en contradiction manifeste avec les faits les mieux établis. Car, en ce qui touche par exemple la question de la transmutation des espèces, il ne suffit pas de dire qu'il y a une échelle animale où les êtres sont distribués suivant des degrés croissants de perfection, et de conclure ensuite que ces êtres passent progressivement d'un degré à l'autre. En réalité, l'étude de la nature nous révèle une loi complètement opposée ; elle nous montre les diverses espèces d'animaux essentiellement distinctes les unes des autres, et elle a eu soin de prévenir tout mélange, toute transmutation, en attribuant à chaque espèce un caractère de fécondité qui lui appartient en propre. On peut, il est vrai, citer quelques exceptions à la loi, mais, d'une part, elles sont extrêmement rares et ont lieu seulement entre les espèces les plus voisines, et, d'un autre côté, ces exceptions viennent en définitive confirmer la règle, car les produits métis sont eux-mêmes incapables de reproduction ; de sorte que la nature, un moment surprise, reprend aussitôt ses droits et fait respecter sa loi fondamentale. De même, relativement à l'origine simienne de l'homme, il ne suffit pas davantage de remarquer qu'avec ces membres empruntés, pêle-mêle, aux singes de tous les pays, on pourrait, tant bien que mal, construire le squelette d'un individu assez peu différent de l'homme, au point de vue anatomique, et de conclure à la hâte que l'homme est un produit perfectionné de la race simienne. C'est là une hypothèse absolument gratuite, car, lors même qu'on voudrait en admettre la possibilité, il faudrait au moins, pour établir cette parenté d'un nouveau genre, nous montrer, parmi les innombrables fossiles répandus à la surface du globe, quelques échantillons de ces prétendus ancêtres de l'homme. Or,

il n'existe rien de pareil, et, jusqu'à ce que les matérialistes aient fourni cette preuve, ou toute autre équivalente, ils doivent renoncer à imposer leurs théories au nom de la science, surtout en présence des témoignages si manifestes du contraire fournis par l'observation assidue des faits.

Les difficultés inhérentes à la controverse des générations spontanées ne sont pas plus sérieuses ; car, en présence des affirmations opposées, la question revient, en dernière analyse, à savoir s'il est possible de définir exactement la loi suivie par la nature pour la génération des individus ; or cette loi est manifestement celle de la reproduction par des parents de même espèce. A cet égard, aucune incertitude n'est possible dans les degrés supérieurs de l'échelle animale. Descendus à la région des animaux microscopiques, les savants ont pu d'abord hésiter, à cause de l'insuffisance des moyens d'observation ; mais, cette difficulté une fois vaincue, ils purent constater de nouveau que la loi de reproduction demeurait toujours la même et continuait de se vérifier jusqu'aux limites extrêmes de l'expérience. Lorsqu'une loi se trouve ainsi vérifiée, sans exception, dans toute l'étendue des faits observables, ne faut-il pas conclure que c'est bien une loi générale de la nature, et n'est-on pas en droit d'affirmer qu'elle se prolonge jusque dans la région encore inaccessible aux ressources actuelles de l'expérimentation ? Si, en pareille circonstance, il fallait s'abstenir de conclure, aucune loi de la nature ne pourrait jamais être établie scientifiquement. Mais, en définitive, les adversaires ont dû reculer successivement devant chaque progrès nouveau, et les derniers retranchements où ils essaient de se maintenir encore ne sont guère de nature à protéger sérieusement leur défense.

Il reste, à la vérité, au matérialiste une dernière ressource : c'est de nier la réalité des lois générales et de ne plus voir dans la nature que de la matière et des phénomènes ; mais cette négation désespérée le conduira fatalement à d'étranges conséquences. S'il n'y a dans l'univers que de la matière et des forces physiques, du même coup l'âme disparaît et la pensée est supprimée. On n'a pas reculé devant cette conséquence et certains savants de notre époque sont allés jusqu'à prétendre que la pensée n'était rien autre chose qu'une sécrétion du cerveau. Puis, comme on s'est aperçu que, dans cette hypothèse, il fallait subir l'obligation de montrer cette sécrétion, comme on montre la bile et les humeurs, on s'est ravisé et l'on s'est borné à dire que la pensée était simplement un mouvement de la matière cérébrale. Mais tout mouvement peut être rendu sensible par des effets mécaniques, et, comme il est trop évident que la pensée échappe également à ce mode de manifestation, il faut en conclure que cette nouvelle assertion est aussi insoutenable que la première, et que la pensée représente bien, chez l'homme, un élément essentiellement distinct de la matière. — Si l'on veut se borner à dire qu'à chacun des actes de la pensée correspond, dans notre organisme, un phénomène physique, du côté du système nerveux, il n'y a rien en cela de contraire à la saine philosophie, car l'âme et le corps exercent l'un sur l'autre



une action réciproque, mais de là à confondre les deux actions et à supprimer l'une au profit de l'autre, il y a un abîme. Autant vaudrait soutenir que le cerveau est, au contraire, une sécrétion de la pensée et que l'âme peut, sans intermédiaire, mettre la matière en mouvement. Ces propositions ne surpassent certainement pas en invraisemblance celles de nos adversaires, et, si l'on voulait s'en donner la peine, il ne serait pas difficile de construire, sur ce principe, un système qui n'aurait rien de plus absurde que celui des matérialistes.

Les plus modérés et les plus habiles ne vont pas jusqu'à ces excès, et se contentent d'écarter la question par une fin de non-recevoir. Ils ne nient pas absolument le fait de la pensée, ils ne s'en occupent pas. Toute leur ambition se limite à déterminer l'élément expérimental et technique de la science. Avant tout, ils ne veulent pas du surnaturel, c'est-à-dire de ce qui échappe aux sens, et, comme la pensée ne peut être ni vue ni touchée, comme le scalpel n'en découvre aucun trace, ils la dédaignent et la laissent de côté avec le *caput mortuum* de leurs manipulations. La pensée, disent-ils encore, est un phénomène fugitif qui se manifeste dans nos expériences par certains accidents passagers et s'évanouit avec eux ; nous étudions le fait expérimental et nous négligeons l'accident qui est pour nous sans importance. A ces derniers il suffira de répondre que supprimer une question n'est pas la résoudre ; la pensée est aussi un fait très réel, susceptible d'être expérimenté et analysé ; et de même que tout mouvement suppose un moteur, tout effet une cause, de même, à son tour, la pensée prouve l'existence de l'âme.

On vient de voir à quelles extrémités sont réduits les matérialistes en suivant la pente logique de leurs principes ; et ce qu'il y a de pire, c'est que, malgré toutes leurs promesses, ils n'ont pas même la ressource des preuves expérimentales pour appuyer leurs étranges systèmes. Ils se présentent d'abord au nom de l'expérience ; ils annoncent avec assurance qu'ils vont renouveler la science et l'amener au dernier degré de l'évidence, en la réduisant à l'observation pure et simple des faits et en excluant absolument de leurs recherches toute hypothèse, tout élément incertain ; mais à peine ces bruyants réformateurs ont-ils fait quelques pas, qu'ils sont obligés de renoncer à tous leurs principes pour enseigner eux-mêmes les hypothèses les plus arbitraires.

Il est donc déjà possible de réfuter les matérialistes et de montrer la faiblesse de leurs systèmes, en se plaçant au point de vue purement scientifique, où ils voudraient se renfermer exclusivement ; mais, si l'on veut rendre la réfutation plus décisive, il convient surtout d'examiner quelles sont les conséquences de leurs doctrines dans l'ordre philosophique et moral. En admettant leurs principes, on peut, jusqu'à un certain point, expliquer l'univers extérieur et sensible, et satisfaire, à la rigueur, ceux qui sont décidés à ne rien voir au delà de la matière ; mais, relativement aux vérités philosophiques et morales, ils sont incapables de rien expliquer, de rien fonder. Considérons, par exemple, la question de

l'existence de Dieu. Le spectacle de l'univers et l'étude vraiment scientifique des merveilles de la nature constituent assurément une preuve très réelle de cette vérité fondamentale ; toutefois, les preuves de l'ordre moral sont bien autrement péremptoires, et l'on peut en juger par l'embarras où elles jettent les athées et par les conséquences totalement absurdes où elles les entraînent fatalement. Si Dieu n'existe pas, que devient en effet le monde moral, sinon un chaos inextricable ? Le bien et le mal n'ont plus rien d'absolu ni rien de réel ; la vertu et le vice se séduisent à des idées de convention, perpétuellement variables avec les individus, les âges et les pays ; la force et la violence constituent la base unique du droit et de la justice ; la loi reste sans sanction supérieure et est livrée à la merci du plus habile ou du plus audacieux. Telles sont les conséquences les plus naturelles et les plus irrémédiables des principes athées. Sans doute des esprits honnêtes protesteront ; protégés contre eux-mêmes par l'influence de leur éducation, par le milieu où ils vivent, par le fonds de probité qui se trouve en définitive au cœur de tout être humain, ils voudraient s'arrêter en chemin et se dispenser de conclure ; mais, qu'ils le sachent bien, d'autres se chargeront de conclure pour eux, et, s'ils sont attentifs au mouvement des esprits, ils verront que le mal est déjà fait, sans qu'ils puissent trouver dans leurs principes le moyen d'y porter remède. De quel droit, en effet, un matérialiste pourrait-il s'y opposer, après avoir nié le seul principe qui lui en aurait donné le moyen ?

Mais, dira-t-on encore, en admettant que les vérités de l'ordre moral aient une existence réelle, nous manquons des éléments nécessaires pour les connaître avec certitude, et, par conséquent, le savant n'a pas à s'en occuper. C'est encore là un préjugé qu'il est facile de réfuter.

Et d'abord, au point de vue de l'expérience, le monde moral renferme une foule de faits et de phénomènes dont il est impossible de contester la réalité immédiate ; nier, par exemple, les faits de la conscience, est aussi inadmissible que de nier le plus vulgaire des faits matériels, et c'est une absurdité palpable que de vouloir les expliquer par la physiologie. Ils se présentent à nous, au même titre que tous les faits possibles de la nature, et il faut nécessairement compter avec eux.

Quant à la certitude des vérités morales, il est également impossible de la contester sérieusement. Une telle idée ne pourra germer que dans un esprit vulgaire, étroitement confiné dans la géométrie et l'algèbre, et habitué, comme on dit, à tout démontrer par *a plus b*.

Si les mathématiques offrent un caractère particulier de clarté et d'évidence, cependant elles ne constituent pas exclusivement tout le savoir humain. Il y a autant de sciences que d'objets légitimes de notre faculté de connaître ; et par conséquent, l'histoire, le droit, la philosophie, la théologie sont des sciences au même titre que la géométrie ou l'algèbre, l'astronomie ou la physique ; chacune d'elles possède ses principes, sa méthode, ses preuves et sa

certitude légitime, aussi bien que celles qui ont pour objet les combinaisons des grandeurs ou les phénomènes de la nature.

A côté de la lumière, sans doute, il y a dans toute science une région obscure et indécise, où l'on ne doit avancer qu'avec beaucoup de précaution, en attendant que l'évidence se fasse ; mais pense-t-on que les sciences philosophiques ou morales soient seules assujetties à cet inconvénient ? Les sciences naturelles n'ont-elles pas aussi leurs mystères ? Le chimiste, le physicien, l'astronome ne sont-ils pas obligés d'avouer sans cesse leur impuissance en présence de faits inexplicables ? Ne les voit-on pas recourir, chaque jour, à des principes arbitraires, à des propositions douteuses et complètement dépourvues de ce caractère d'évidence absolue qu'on voudrait imposer à la science ? Il ne faudrait pas avoir ouvert un seul traité scientifique pour ignorer ces choses. En réalité, tous les ouvrages, tous les mémoires qui traitent des sciences naturelles, fourmillent d'hypothèses incertaines, et souvent, tout à fait gratuites. On les emploie, et on a raison, parce que si l'on voulait y renoncer, pour n'avancer qu'à coup sûr, il faudrait renoncer à la science elle-même ; mais alors on est mal fondé à s'en faire un argument pour attaquer les sciences d'un autre ordre et à les condamner sur ce seul fait qu'elles présentent des obscurités.

Mais du moins, dira-t-on, les sciences mathématiques ne présentent pas cet inconvénient ; là, on ne procède que par des principes évidents et par des raisonnements d'une certitude absolue. Cependant, les mathématiques elles-mêmes n'échappent pas à la loi commune. Il est clair que si l'on veut se borner aux propriétés les plus élémentaires des nombres et des figures, un esprit exercé ne pourra guère hésiter ; mais en est-il de même dans les régions supérieures de la science ? Qui ne sait, au contraire, à combien de difficultés et d'interprétations diverses sont sujettes la plupart des méthodes usitées en géométrie et en analyse ? Avec quelles précautions il faut en faire usage, et avec quelle réserve on doit en accepter les résultats ? On croit d'abord avoir affaire à l'évidence personnifiée, et, à mesure qu'on a plus d'expérience de ces matières, on apprend à devenir moins affirmatif et moins exclusif. Dans les mathématiques, en définitive, il n'y a qu'un très petit nombre de propositions qu'on puisse énoncer d'une manière absolue ; les autres ne subsistent qu'avec un caractère relatif et sont ordinairement assujetties à de nombreuses restrictions. Tel était, en particulier, l'avis de l'illustre géomètre Augustin Cauchy, l'homme le mieux en mesure peut-être de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet. Assurément, ces imperfections ne sauraient nuire en rien à la certitude légitime des mathématiques, mais il n'était pas inutile de rappeler que ces sciences elles-mêmes ont leurs obscurités et leurs incertitudes, absolument comme les autres sciences.

On peut même aller plus loin. Il y a, en effet, dans la plupart des vérités morales, un degré de clarté et d'évidence dont ne jouissent pas toujours au même point les vérités expérimentales ou même les vérités mathématiques. Si l'on vient dire un jour à un

physicien que tel phénomène a été mal observé ou mal expliqué, et que des recherches nouvelles ont révélé un état de choses différent ; si l'on vient annoncer à un géomètre que telle théorie, admise jusque-là sans contestation, a été trouvée défectueuse et doit être modifiée plus ou moins profondément ; ce physicien, ce géomètre ne se croiront pas dispensés d'examiner de nouveau, et souvent ils changeront notablement leur manière de voir sur une partie considérable de la science. Les grandes vérités morales, au contraire, ne sont heureusement pas exposées à des alternatives de ce genre ; elles se présentent avec un caractère d'évidence au sujet duquel une conscience non pervertie n'hésitera jamais ; et, d'un autre côté, il y a des choses radicalement viles et méprisables qui, malgré tous les sophismes, porteront toujours avec elles le caractère de l'erreur absolue.

Voilà surtout ce qui condamne les matérialistes, car, en présence de ces vérités et de ces faits, leurs principes et leurs raisonnements sont impuissants à rien expliquer ; et, tant qu'ils n'auront pas changé la raison de l'homme, ils n'auront abouti à rien. De même que, dans l'étude des faits naturels, l'esprit remonte instinctivement de l'effet à la cause ; ainsi, dans l'ordre intellectuel et moral, il s'élèvera des vérités démontrées à la source première et trouvera pour conclusion nécessaire : Dieu, la pensée et la conscience avec la certitude de tous les faits qui se rattachent à ces idées fondamentales.

(A suivre)

---



---

## LES QUATRE ÉVANGILES

Traduction de Lemaistre de Sacy revue par l'abbé S. Verret.

1 vol. in-12..... \$0.75

Lacordaire conseillait aux jeunes gens de commencer leur éducation chrétienne " par l'Évangile, qui est Jésus-Christ vivant. Là, disait-il, là, dans sa chair, expression de son âme et voile transparent de sa divinité, vous le verrez lui-même. C'est sa propre bouche qui vous dira sa pensée, ses regards qui vous diront son amour, sa main qui pressera la vôtre pour vous encourager en vous bénissant."

Nos fonctions nous mettant tous les jours, dans notre classe de philosophie ou dans nos conférences religieuses, en face d'un auditoire de jeunes gens qui devront professer leur foi dans nos grands écoles ou dans le monde, nous avons cherché, sur le conseil de Lacordaire, à leur faire aimer l'Évangile. Ils nous ont alors demandé de leur procurer une édition claire, élégante, complète sans être obscure, qu'ils pourraient lire dans leurs moments libres avec agrément et profit.

Cette édition, nous l'avons beaucoup cherchée... sans la trouver.

Nos élèves ont aujourd'hui des manuels de littérature, d'histoire, de géographie, des classiques de toute langue et de tout genre, des morceaux choisis de nos grands auteurs, jusqu'à des *Epitome Historiæ græcæ*, jusqu'à des livres de mythologie qui sont presque des chefs-d'œuvre d'érudition et d'élégance typographique.

Pour l'Évangile, nos livres de messe nous donnent les extraits qui se lisent aux cinquante-deux dimanches et aux principales fêtes de l'année : et c'est tout. En sorte qu'on peut trouver non pas des enfants, mais des adolescents, des jeunes filles, des hommes et des femmes qui sont quelquefois l'élite de nos collègues, de nos pensionnats ou de nos paroisses, et qui n'ont jamais lu, par exemple, les pages sublimes qu'on appelle la Guérison de l'aveugle-né, le Discours sur la Montagne, les Discours après la Cène ou la Résurrection de Lazare.

Pourtant les vérités les plus élémentaires du christianisme ont leur fondement dans les livres saints, et, sans parler des prédicateurs qui ne sont de droit que les commentateurs du texte sacré, il n'est pas de simple catéchiste qui ne soit obligé à chaque instant de se référer à l'Évangile. Comment, par exemple, expliquer la doctrine catholique sur l'Eucharistie sans avoir présents non seulement les termes, mais les circonstances dans lesquelles Notre-Seigneur a promis et institué ce sacrement ? — C'est absolument comme si l'on voulait exposer les conditions de la propriété en France sans s'occuper du code civil.

Sans doute il y a d'excellentes éditions du Nouveau Testament en latin. Elles sont indispensables dans les séminaires. Il y a même quelques traductions françaises, splendides de reliure et d'encadrement. Ce sont des livres de chapelle, bijoux précieux qu'on traite avec respect, qu'on resserre avec soin dans de luxueux écrins, ... et qu'on ne lit jamais. Mais ne restait-il pas à faire autre chose, c'est-à-dire un livre qui pût être lu par tous, par les élèves de nos institutions libres et des lycées, par les jeunes filles des pensionnats, par les élèves des Frères dans leurs écoles, et même dans le monde, par tous ceux qui s'intéressent au retour des esprits vers la doctrine et la morale de l'Évangile ?

Nous l'avons cru, et, encouragé par le comité de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, et surtout par son éminent secrétaire général, notre ancien maître. M. l'abbé Ragon, nous avons rédigé pour chacune de nos conférences religieuses le livre que voici. À défaut d'autre mérite, il a celui d'avoir été professé au fur et à mesure qu'il était écrit. Il a subi l'épreuve des observations de nos jeunes gens eux-mêmes ; il a été tour à tour modifié, abrégé, complété, éclairci pour répondre aux desiderata de leur intelligence ; en plusieurs endroits même il a bénéficié de leur propre rédaction, que nous avons préférée à la nôtre, et nous avons pu constater qu'en cet état il donnait satisfaction à leurs besoins et même une formule précise à des aspirations généreuses.

Notre œuvre n'a pas la prétention d'être nouvelle de tous points.

Pour l'introduction, les notes, l'index, nous avons mis largement à contribution, avec nos études du séminaire, tous les livres

qui font autorité sur le Nouveau Testament, en particulier ceux des maîtres en Ecriture sainte comme MM. Vigouroux et Fillion, et les Vies récentes de Notre-Seigneur par Mgr Bougaud et le Père Didon.

Nous avons suivi la traduction de Lemaistre de Sacy. C'est la plus célèbre et celle qui, depuis deux siècles, a été adoptée presque universellement en France. Outre ses autres avantages, elle a celui de nous conserver un beau spécimen de notre langue du XVII<sup>e</sup> siècle, si claire et si précise.

Toutefois nous avons fait d'assez notables corrections au texte, soit pour rejeter les expressions vieilles, soit pour serrer le sens de plus près, conformément aux données les plus orthodoxes de l'exégèse moderne. Nous avons évité avec le plus grand soin les innovations d'esprits trop hardis. Nous avons suivi le texte de l'édition artistique de Duborhet (Paris, 1837), après l'avoir collationné sur l'édition Firmin-Didot (Paris, 1831) et sur l'édition ancienne de G. Desprez (Paris, 1738), parue avec la permission du cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

Nous avons rejeté dans l'index les notes qui demandaient un développement plus étendu ou qui intéressaient à la fois tous les Evangiles.

Une concordance ou synopse permet de trouver immédiatement la synthèse des quatre narrations évangéliques; une table des extraits qui se lisent à la messe facilite la lecture ou l'étude de l'Evangile propre à chaque dimanche et à chaque fête; enfin une carte de Palestine spécialement dessinée pour cet ouvrage, de nombreuses gravures empruntées aux antiquités chrétiennes, aux paysages de la Terre sainte ou aux œuvres d'artistes chrétiens, comme Gustave Doré, rendent partout l'intelligence du texte plus complète et plus précise.

Nous nous sommes abstenus soigneusement de tout appareil d'érudition, jusqu'à écrire en lettres françaises les mots grecs ou hébraïques qu'il nous semblait indispensable de citer. Bref, nous avons voulu faire une œuvre de vulgarisation qui pénètre dans tous nos établissements d'instruction, libres et publics, et même dans tous les foyers chrétiens.

Nous sollicitons avec respect et nous accueillerons avec une vive reconnaissance les observations de tous nos confrères. Nous soumettons notre travail avec une humilité filiale à l'autorité de l'Eglise, approuvant ce qu'elle approuve et condamnant ce qu'elle condamne; et dans l'espoir qu'il pourra faire quelque bien, non point à cause de nous, mais à cause de la parole qu'il porte, nous redisons au héros divin de l'Evangile la dédicace de Victor de Laprade :

Si j'ai longtemps rêvé ce livre  
O Christ, c'est que je vous aimais.

(*Poèmes évangéliques, Invocation.*)

S. VERRET.

# ANCIENNES LITTÉRATURES CHRÉTIENNES

LA

## LITTÉRATURE GRECQUE

Par Pierre BATIFFOL

1 vol. in-12 ..... \$0.90

Ce livre, où l'on s'est appliqué à imiter des modèles comme la " Littérature syriaque " de W. Wright et l' " Histoire de l'ancienne littérature chrétienne " de G. Krüger, résumera l'histoire littéraire chrétienne de langue grecque depuis les origines jusqu'à Justinien, c'est-à-dire jusqu'au terme où l'on est convenu de fixer la frontière de la littérature byzantine.

Les controversistes comme Irénée, Hippolyte, Origène, ont indirectement été les historiens littéraires des hérétiques dont ils réfutaient les écrits, et l'histoire ecclésiastique leur doit de ne s'être point fixée dans le seul genre de la chronique ou de l'hagiographie. Grâce à eux, en effet, Eusèbe de Césarée, entreprenant l'histoire des trois premiers siècles chrétiens, s'est intéressé, en même temps qu'aux listes épiscopales et aux persécutions, aux " hommes qui en chaque génération, soit sans écrire, soit par écrit, avaient prêché la divine parole, et à ceux aussi qui s'étaient donnés pour propagateurs des nouveautés, des erreurs et de la fausse science " (H. E. I, 1). L'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe est ainsi, pour nombre d'écrits perdus et que nous ne connaissons que par lui, la plus précieuse source historique de la plus ancienne littérature chrétienne. Les historiens ecclésiastiques, postérieurs à Eusèbe, comme Socrate ou Sozomène, et les controversistes aussi, comme Epiphane ou Léonce de Byzance, ont continué la tradition et nous sont par là d'un utile secours. Le *De viris illustribus* de saint Jérôme, en 392, inaugura la pure histoire littéraire. Toutefois, l'autorité de ce premier essai est faible : la matière de soixante-neuf de ses notices sur cent trente-cinq est textuellement (mais non sans inexactitudes) prise à Eusèbe, et dans les autres où le témoignage de Jérôme est indépendant, il convient, ainsi que le rappelaient récemment les Bollandistes, de " le peser avec la défiance que doit inspirer un écrivain qui se montre plutôt publiciste de talent, écrivant au courant de la plume, qu'historien consciencieux " et précis. Jérôme a eu chez les Latins une suite de continuateurs, dont le premier seul intéresse notre histoire, Genadius de Marseille en son *De viris illustribus* (ca. 480). Le *De institutione divinarum litterarum* de Cassiodore, composé entre 537 et 555, est une introduction à l'étude de la Bible qui renferme des

informations excellentes sur les commentateurs grecs. Le *Myriobiblon* ou "Bibliothèque" de Photius (IX<sup>e</sup> siècle) est un vaste répertoire où Photius décrit en deux cent quatre-vingt articles de longueurs fort inégales les manuscrits rares qu'il a réunis dans sa bibliothèque ; ces articles comportent une analyse du livre, un jugement sur le style et la doctrine, souvent des morceaux choisis : borné comme critique, Photius analyse avec soin, et, quand il s'agit de livres maintenant perdus, ses descriptions et ses extraits sont de première valeur. Suidas (X<sup>e</sup> siècle) n'est qu'un lexicographe, mais il donne des citations et quelques notices bibliographiques empruntées à des sources anciennes. Enfin, un auteur syriaque du XIV<sup>e</sup> siècle, Ebedjesu († 1318), dans une sorte d'inventaire de la littérature syriaque existante de son temps, nous a laissé un catalogue des pères grecs traduit en syriaque.

Parmi les modernes, l'histoire littéraire chrétienne peut rappeler les noms du cardinal Bellarmín et son *De Scriptoribus ecclesiasticis* (Rome 1613), un livre qui vaut comme initiative et pour quelques intuitions. L'érudition du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles nous a donné les travaux de L. E. Dupin, de S. Le Nain de Tillemont, de J. Garnier, de M. Lequien, de D. N. le Nourry, de W. Cave, de C. Oudin, de R. Ceillier, de Fabricius, ce dernier repris par Harles. Le profit que l'on peut avoir aujourd'hui à consulter ces travaux de l'ancienne critique n'est pas négligeable : il est d'un haut prix s'il s'agit des mémoires de Tillemont, œuvre d'un homme qui avait tout lu et judicieusement, des dissertations de Lequien et de Garnier, qui allient si solidement la théologie à l'érudition, ou du répertoire de Fabricius-Harles, répertoire sans critique interne, mais indispensable pour tout ce qui a trait à l'érudition matérielle.

L'étude de la littérature ecclésiastique grecque dispose aujourd'hui de riches collections de textes imprimés. On peut négliger les anciennes comme De la Bigne ou Gallandi, pour se tenir à celles de Migne, soit sa "Patrologie Latine" (1844-1855), soit sa "Patrologie grecque" (1857-1866) : Migne ne faisait que reproduire des éditions antérieures, mais le choix (Pitra le dirigeait) en a été judicieux et la réimpression soignée. On exceptera les volumes que le successeur de Migne a refaits depuis et qui font peu d'honneur à cet entrepreneur ! On conçoit que la critique des textes dans les éditions du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, même chez les Bénédictins français, ait laissé à désirer, au compte de ce que l'on exige aujourd'hui des éditeurs : on ne saurait donc prendre la collection de Migne autrement que pour un instrument provisoire. D'autre part la critique textuelle de nos auteurs n'est scientifiquement cultivée que depuis une vingtaine d'années : elle s'est appliquée aux "Pères Apostoliques", aux "Apologistes", à Origène, à Théodore de Mopsueste, à saint Irénée. L'Académie de Berlin vient d'entreprendre un *Corpus* des écrivains ecclésiastiques grecs des trois premiers siècles, dont le premier volume, qui paraît au moment où j'écris ces lignes nous donne une édition critique des œuvres exégétiques et homilétiques d'Hippolyte.

Nous assistons ainsi à une renaissance des études d'histoire



littéraire ecclésiastique, dont la tradition semblait survivre jadis dans le cardinal Pitra uniquement. A Berlin, M. Harnack a inauguré en 1882 une collection de "Textes et recherches pour l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne", continuée (1897), par l'"Archive pour les anciens écrivains chrétiens", imitée à Cambridge, en 1891, par la collection des "Textes et études, contributions à la littérature biblique et patristique", que dirige M. Armitage Robinson. En même temps que, sous sa direction est entrepris le *Corpus* de l'Académie de Berlin, M. Harnack publie (1893, 1897) sa magistrale "Histoire de l'ancienne littérature chrétienne jusqu'à Eusèbe", dont trois volumes seulement ont paru à cette heure. L'illustre auteur est un esprit trop sincèrement libéral pour s'offenser d'être suivi avec quelque indépendance par ceux-là même qui doivent davantage à sa science si pénétrante : nous l'avons suivi avec cette indépendance, mais notre présent livre se réduirait à bien peu si nous en effacions tout ce que nous lui devons. Nous avons en cela pris exemple sur la "Patrologie" de O. Bardenhewer, de Munich (1894) : dans un cadre tout traditionnel, l'érudit ecclésiastique a rapporté l'histoire littéraire chrétienne grecque, latine, syriaque, arménienne : il a suivi la grecque jusqu'à saint Jean Damascène : son livre est une œuvre solide plutôt que neuve, mais à laquelle M. Harnack est le premier à aimer se référer. L'"Histoire de la littérature byzantine de Justinien à la fin de l'empire romain d'Orient, 527-1453", de M. Krumbacher, de Munich, a fait époque : il vient d'en paraître une seconde édition où la littérature théologique byzantine a été traitée par notre confrère A. Ehrhard, de Würzburg, avec une exceptionnelle compétence.

On trouvera dans notre présent livre un exposé rapide de l'état des études d'histoire littéraire grecque chrétienne : ce sera moins une histoire, qu'une introduction. La psychologie des auteurs et l'esthétique des œuvres donneraient lieu à des développements dont la place n'est pas ici. La philologie est à créer, car, pour les écrivains qui vont nous occuper, la critique du texte est à ses débuts et l'histoire de la langue n'existe pas encore. L'histoire des doctrines est de la compétence de l'historien des dogmes et doit ici même lui être réservée. Il nous restait à classer, à dater, à caractériser les pièces de cinq siècles de littérature ecclésiastique : nous nous sommes appliqué à le faire aussi exactement et sobrement que possible. La bibliographie nous a semblé appeler un choix critique : il faut, pensons-nous, se résigner à abandonner les livres qui furent bons, mais qui ont été remplacés par de meilleurs ; s'il en est un qui tienne lieu de vingt autres, il faut citer celui-là seul ; le rappel de tout ce qui s'est écrit sur une question n'est utile que si la question n'est pas encore résolue. Voilà pour les livres récents. Pour les livres anciens, nous n'avons pas tenu à donner ici ce qui était à la portée de chacun ailleurs, et excellemment dans le répertoire de l'abbé Chevalier.

Paris, mars 1897.

## LA BRANCHE D'ACACIA

CHRONIQUE DU PAYS LATIN

A MESSIEURS LOUIS, ERNEST ET GEORGES MILCENT

(SUITE.)

## II

## RÉVERIES D'ÉTUDIANT

Il écrivit pendant deux heures, et, fatigué enfin, se leva et fit quelques tours dans la chambre. Il était neuf heures du soir, et déjà la rue Saint-Jacques était silencieuse.

Ceci se passait il y a bien longtemps, avant l'invention des omnibus, sous le règne de Charles X.

Tout en se promenant, et pour agrandir l'espace qu'il parcourait, Julien avait ouvert la porte du cabinet ; en y entrant, il sentit une odeur suave, et se demanda qui pouvait la produire. Ses malles, quelques livres et ses habits, serrés dans une armoire, étaient les seuls objets que contenait cette pièce, et, d'habitude, on n'y respirait qu'un air sentant le renfermé. Ce soir-là l'air y était vif, pur et comme imprégné de fleur d'oranger. Surpris, Julien leva la tête, et vit que la lucarne ordinairement fermée, avait été ouverte, quelques feuillages y laissaient voir, silhouettés par le clair de lune et on entendait chanter un rossignol à peu de distance.

Julien l'écouta quelques instants, et sentit son cœur se ser- rer au souvenir des rossignols qu'il entendait jadis dans le jardin de son père. Ce jardin était encore à lui, mais ses parents ne vivaient plus, et personne ne l'attendait au logis qu'une vieille tante, bonne et dévouée au

fond, mais d'humeur un peu acariâtre. Il comptait, aussitôt reçu docteur, retourner s'établir au pays, et se disait :

— Je me marierai, je rallumerai la flamme hospitalière du foyer paternel,—et, à ces projets d'avenir se mêlait la gracieuse image de deux sœurs qu'il avait con nues enfants, entrevues jeunes filles, et dont l'une, certainement, deviendrait sa femme. Blanche et Rose Dubreuil, filles du notaire de Merville, étaient toutes deux si accortes et si bien élevées et il les connaissait en somme, si peu, qu'il ne savait ni laquelle était l'aînée, ni laquelle était la plus jolie ; mais, elles étaient encore au couvent pour sûr, et, aux prochaines vacances, arrivant tout frais reçu docteur à Merville, Julien déciderait laquelle des deux sœurs il demanderait en mariage. Assurément, ces jeunes demoiselles étaient bien disposées en sa faveur ; la dernière fois qu'il les avait vues, trois ans auparavant, elles avaient ri avec lui, chanté même, et, à la noce de leur cousine Césarine Astruc, mademoiselle Blanche avait accepté son bras pour passer dans la salle du festin ; mademoiselle Rose l'avait prié de lui aller quérir son éventail oublié au salon.

*Sur le mestier d'un si vague*

[*penser,*  
il ourdissait la trame de sa vie, et les légers parfums de la branche d'acacia entraînaient son imagination vers les fleurs d'o-

ranger de la couronne nuptiale, les fêtes et les joies d'un avenir charmant.

— Qu'en pensera ma tante ? se dit-il tout à coup. Oh ! elle est au mieux avec le notaire. Elle approuvera mon projet. En attendant, lisons sa lettre. Il se rapprocha de la lampe, ouvrit la lettre de mademoiselle Alexandrine et lut :

— Mon cher neveu, je vous écris pour vous dire que je suis toujours en bonne santé, et que je désire que la présente vous trouve de même. Il est heureux pour vous que je me porte bien, car les ouvriers et les domestiques sont tous fainéants et pillards au jour d'aujourd'hui, et il faut être à leurs trousses du matin jusqu'au soir. J'ai fait repeindre toute la grille de bois du jardin, réparer le fournil, et raccommode le pigeonnier qui tombait en javelles. De mon temps, ç'aurait été l'affaire d'une semaine, et de deux pistoles, mais j'en ai eu pour un mois, et j'ai dû marchander et me fâcher tout rouge pour régler les mémoires à quarante-huit livres dix sols. Il n'y a plus de conscience.—Heureusement les couvées sont belles cette année, et j'ai plus de cinquante petits poulets. La récolte des fruits s'annonce bien. Le vieux Rousseau est mort. Il me ressemblait, il était vieux ce pauvre Rousseau, il avait quinze ans. Cependant je le regrette : il était bon pour les souris. Pour finir par quelque chose de moins triste, je vous dirai que le notaire marie ses deux filles le mois prochain. Elles épousent deux riches meuniers associés, qui viennent d'acheter le Moulin-Galant, à dix lieues d'ici. Je

suis bien aise qu'elles quittent le pays. Elles sont si élégantes qu'elles tournent la tête à toute nos jeunes gens. Je plains les meuniers d'avoir de telles meunières. Croiriez-vous que huit jours après être sorties du couvent on les a vues à la grand'messe avec des marabouts sur la tête ! Que le ciel vous préserve, mon neveu, d'épouser jamais une semblable folle ! N'oubliez pas de m'envoyer vos effets d'hiver, afin que je les raccommode et les mette en sûreté. Il y a déjà des mites.

“ N'ayant pas d'autres choses à vous mander, mon neveu, je termine ici ma lettre en vous embrassant.

“ Votre bonne tante,

“ Alexandrine DENNERY.”

Un coup de vent n'enlève pas plus vite un léger nuage, la main d'un enfant ne renverse pas plus aisément un château de cartes, que la lettre de la tante Alexandrine ne détruisit les projets de Julien. Il resta consterné, se demandant s'il fallait rire ou pleurer. Après tout, il ne perdait que des espérances, mais les espérances sont choses si jolies ! Nous excellons si bien à bâtir des châteaux en Espagne où la vie serait si douce, souriante, tissée d'or et de soie !

Julien relut la lettre dix fois, soupira plus de cinquante, et finit par se dire qu'il était un grand sot. Rien de plus salutaire qu'une telle pensée, et qui mène mieux à la résignation.

Sa lampe pâlissait. Il l'éteignit, pria Dieu, se coucha, et ne tarda pas à s'endormir bercé par le chant du rossignol, tandis

que par la porte restée ouverte, l'air embaumé du jardin voisin entra dans sa chambre paisible.

### III

#### LE JARDIN DU VOISIN.

Le lendemain, Julien s'éveilla la tête lourde. Il avait fait de méchants rêves et ne se sentait pas disposé à travailler. Il entreprit d'empaqueter ses habits d'hiver pour les envoyer à sa tante, et pour faire cette besogne, il dut entrer dans le cabinet. La même odeur suave lui parvint, et, levant les yeux, il vit que par le carreau ouvert une branche d'acacia toute en fleur, poussée par le vent, s'était introduite et balançait ses grappes embaumées.

— Il doit y avoir par là un joli jardin ! se dit Julien, et allant chercher sa table, il mit dessus une chaise, y monta, et regarda par la petite fenêtre voilée de lierre. Il aperçut en effet un jardin tout fleuri, parfaitement cultivé, et au milieu duquel jardinait un gros homme à figure écarlate, vêtu de nan-kin, et la tête couverte d'un chapeau de paille. Il jardinait d'une si étrange façon que Julien ne put s'empêcher de rire. Armé d'un petit plumeau emmanché d'une longue badine, il époussetait gravement les feuillages, et ne s'interrompait que pour couper çà et là quelque rose fanée, quelque feuille jaunie. Il ne se baissait point, sans doute à cause de sa rotondité : un petit domestique, qui le suivait pas à pas, ramassait ce qu'il jetait à terre, et de temps à autre, allait lui remplir un arrosoir à long col. Il n'arrosait une plante qu'après

l'avoir époussetée, aussi son jardin avait-il l'air d'être peint sur porcelaine. Au milieu de ce jardin tiré à quatre épingles, s'élevait un pavillon bien bâti, à persiennes peintes en vert, comme c'était la mode alors, et, sous la marquise vitrée qui en abritait le perron, deux dames assises travaillaient à des tapisseries. L'une d'elles paraissait être assez âgée et portait un bonnet à ruban. L'autre, petite et mince, avait une robe de guingan rose, mais un grand chapeau cachait son visage et laissait seulement voir deux longues tresses brunes qui descendaient presque au bas de sa robe. Tout à coup, le gros monsieur appela :

— Claire !

La jeune fille se leva, courut à lui, et son grand chapeau retombant en arrière laissa voir à Julien le front le plus candide et le plus frais visage que l'on pût voir. Son père lui donna une rose qu'il venait de cueillir, et elle l'embrassa si gentiment que Julien pensa que l'homme au plumeau devait être le plus heureux du monde.

Un peu honteux d'espionner ainsi ses voisins, il descendit de son perchoir, et se hâta de remettre toutes choses en place. Il entendait sonner à sa porte.

C'était madame Hurlepin ; inquiète de ne pas voir descendre son locataire à l'heure accoutumée, elle venait faire le ménage.

— Si je dérange monsieur, dit-elle, je reviendrai.

— Faites, faites, dit Julien, vous allez m'aider. Tenez, il s'agit de remplir cette malle avec ces habits-là. Vous y mettez aussi le manteau qui est dans le cabinet.

— Monsieur a-t-il refermé la petite fenêtre ?

— Non, pourquoi cela ?

— Ah ! c'est que je l'ai ouverte sans le faire exprès, en ôtant les toiles d'araignées, et je n'ai pas pu la refermer. Il faudra que mon mari monte ici une échelle.

— C'est inutile, ma bonne. Je laisserai ce carreau ouvert tout l'été. J'aime l'air ; à l'automne, il sera temps de monter une échelle.

— Comme il vous plaira monsieur. Tiens, il y a une branche de fleurs la-haut ! C'est très joli. Ça fait que monsieur est comme à la campagne. Et on entend chanter les petits oiseaux, encore ! C'est charmant ! Ma foi, j'ai eu une bonne idée d'ôter les araignées et il est heureux que j'aie accroché le loquet de ce carreau avec ma tête de loup.

La bonne dame continua son monologue, tout le temps qu'il lui plut : Julien était sorti, et s'en allait à grands pas vers l'Hôtel-Dieu, rêvant à sa thèse et à la robe de guingam rose.

Tout l'été il se donna comme récréation le plaisir de regarder

l'homme au plumeau et sa jolie fille ; il entendait l'un gronder sa femme et ses gens, l'autre babiller, chanter, prendre ses leçons de piano, et surtout par ses gentilles manières, apaiser les méchantes humeurs du gros papa, consoler les ennuis de la maman. Vraiment cette Claire était charmante et Julien se disait qu'il voudrait bien l'épouser. Mais il ne connaissait per sonne dans le quartier, il n'osait questionner dame Hurlépin, la plus bavarde et la plus indiscreète des portières, et il ne savait ni le nom, ni même l'adresse du père de Claire. On devait arriver au pavillon qu'il habitait par un passage communiquant soit avec la rue d'Enfer, soit avec la rue Saint-Jacques, mais Julien avait beau regarder, les arbres cachait ce passage, et ne lui laissaient voir que la porte intérieure donnant sur le petit jardin si bien épousseté. Il commençait à s'ennuyer beaucoup, tout en travaillant de son mieux à préparer son examen, lorsque la Providence lui vint en aide d'une façon toute inattendue.

(à suivre.)

# Collège Notre-Dame

COTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL, CANADA.

Ce collège dirigé par les religieux de Sainte-Croix, occupe un des sites les plus beaux et les plus salubres du Canada. Il a été établi pour donner une éducation chrétienne à de petits enfants qui se préparent au cours classique ou au cours comme-ciel. Ces enfants reçoivent là tous les soins qu'ils sont habitués à trouver dans leur famille. Le français et l'anglais sont enseignés avec une égale attention. De plus, les enfants sont reçus pour la vacance. La rentrée des élèves est fixée au premier de septembre.

L. GEOFFRION. C. S. C. Sup.